

Journal de Roubaix

Cinquante-huitième année. — N° 193.

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

SAMEDI 12 JUILLET 1915.

ABONNEMENTS & ANNONCES

A TOUROIX Avis Bureau 60 Grande-Rue, 71.
A LILLE Avis Bureau 60 Grande-Rue, 71.
A LILLE Rue du Commerce, 30.
A TOURCOING Rue M. Henry Laroche, rue des Stations.
A TOURCOING Rue M. Verdier, rue Saint-Martin, 7.
A PARIS Rue des Archives de la préfecture de police.
A PARIS Rue de l'Amiral de Ruyff, 10, Paris 7^e.
A PARIS Rue de l'Amiral de Ruyff, 10, Paris 7^e.

LE NUMÉRO

5
Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS
SIX OU HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS
SIX OU HUIT pages

LE NUMÉRO
5
Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS

Roubaix - Tourcoing, le Nord et les Départements : 3 francs...
Hauts-Pyrénées : 3 francs...
Les autres Départements et l'Etranger : 4 francs...
AGENCE PARTICULIÈRE À PARIS, 26, RUE PETIT-PIERRE

Les incidents militaires à la Chambre : Vote de l'ordre du jour de confiance

L'ARMÉE ROUMAINE ENVAHIT LA BULGARIE. — La 7^e ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE

L'incorporation à 20 ans

L'idée d'abaisser à vingt ans l'âge de l'incorporation du jeune soldat, quand l'état de son développement physique, constaté par un examen rigoureux du Conseil de révision, le permettra sans hésitation, reste en suspens. Sa réalisation présenterait, au point de vue social et au point de vue militaire, un double avantage : au point de vue social, celui d'ouvrir aux jeunes gens, en les libérant un an plus tôt de l'obligation de la présence sous les drapeaux, l'accès de la vie civile à se faire, et, au point de vue militaire, celui de négocier une transition équitable entre le régime de 1905 et celui de la loi future, en rendant plus aisée, en 1914 et en 1915, la libération anticipée des classes qui, incorporées avec la perspective de deux ans de service, sont menacées d'être retenues trois ans sous les drapeaux.

Un certain nombre de médecins et la plupart des hommes votés au développement sportif de la jeunesse, donnent des avis favorables à la mesure projetée, mais à la condition que, d'une part, l'hygiène et, de l'autre, l'entraînement physique fassent en France de sérieux progrès. Si l'instruction publique appliquait le système (celui de l'Académie complète) que j'ai réussi à introduire dans la Marine, écrit le lieutenant de vaisseau Hébert, l'homme normal sentirait à dix-huit ou dix-neuf ans parfaitement capable de supporter l'effort d'une campagne.

On sait que le Conseil consultatif d'hygiène et d'épidémiologie militaire a donné un avis défavorable.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de confondre les possibilités de l'avenir avec les réalités du présent. D'ailleurs, nous avons été pour notre compte, toujours de ce sentiment qu'il n'est pas d'âge fatigique pour l'incorporation des recrues, mais que l'incorporation à vingt ans n'est raisonnable que si elle ne diminue pas la valeur physique de notre contingent et qu'en conséquence les jeunes gens de cet âge qui se présenteront au recrutement soient soumis à une sélection particulière et attentive.

C'est ainsi que les Allemands pratiquent cette incorporation chez eux, prévue depuis assez longtemps déjà, et ce serait s'illusionner de croire que, pour le moment, la classe de vingt ans pourrait figurer pour une grande proportion dans le contingent annuel. Voici, du reste, à ce sujet, les chiffres exacts, pour l'année 1911, qu'on trouve dans le compte-rendu officiel des opérations de recrutement dans l'empire allemand : sur 52.024 jeunes gens de vingt ans examinés, il n'en a été incorporé que 10.240. C'est assez dire qu'en France la fraction principale de la classe contingente n'est encore incorporée qu'à vingt-et-un ans, comme en Allemagne.

Dépôs que la loi de trois ans est sur le chantier à la Chambre, la Commission de l'armée avait si bien prévu une bataille sur ce chapitre de l'âge d'incorporation des recrues, que M. Henry Paté a consacré une annexe de son rapport à l'historique de la question. Nous lui empruntons les détails qui suivent :

* Depuis plus de cent ans notre histoire militaire a mis en relief l'importance de l'âge moyen du soldat. Dans la campagne d'hiver de 1805 les corps d'armée parti des côtes de l'Océan avaient fait une marche énorme pour arriver sur le champ de bataille d'Austerlitz, et n'avaient presque pas laissé de malades en route ; leurs plus jeunes soldats avaient 22 ans et comprenaient deux années de service. Au contraire, dans la campagne d'été de 1809, l'armée cantonnée en Allemagne avait eu des étapes beaucoup moins pénibles à exécuter et pourtant, avant d'atteindre Vienne, avait rempli tous les hôpitaux de ses malades ; c'est que plus de la moitié de ses soldats étaient des jeunes gens ayant à peine 20 ans et levés prématurément. Dans toutes nos récentes guerres coloniales, on a pu constater également combien la résistance des troupes variait suivant leur âge et c'est certainement la cause principale de la très grande valeur de la légion étrangère. Dans la campagne du Doubs, par exemple, les rapatriements pour cause de maladie ont été de 45 % dans la légion étrangère, et de 80 % dans l'infanterie coloniale.

* La physiologie, dit M. Henry Paté, dans un paragraphe de son rapport qui a été probablement écrit sous l'inspiration d'un médecin, apprend qu'à vingt ans le système osseux est loin d'avoir atteint son développement définitif. Non seulement les os ne présentent pas encore les dimensions auxquelles ils atteignent quelques années plus tard, mais l'ossification n'est pas terminée. Dès lors, les muscles prennent un point d'appui sur un système osseux encore incomplet, ne peuvent avoir toute leur puissance d'action. Les recherches de Quetelet sur la mesure de la force rénale établissent que le poids soulevé par un homme est en moyenne de cent trente-huit kilos à vingt ans, cent quarante-six à vingt-et-un ans, cent cinquante-cinq à vingt-cinq ans.

Sans nier l'intérêt de toutes ces considérations et de tous ces diagrammes, on peut néanmoins avoir des renseignements complètes sur la mobilité des engagés volontaires de dix-huit, dix-neuf et vingt ans, et des appelés qui sont incorporés à vingt-et-un ans.

Malheureusement ce travail n'a pas été fait pour l'ensemble de l'armée et il faut se contenter de renseignements émanant de quelques régiments. Il en résulte d'ailleurs que le pourcentage des décès, des réformes et des journées d'hôpital d'infirmière est sensiblement plus fort du côté des engagés.

Jacques Rozier.

Les troupes bulgares n'offriront aucune résistance aux Roumains.

La Russie a demandé formellement, aux Bulgares et aux Serbes de suspendre les hostilités.

Vendredi matin, la Chambre a continué la discussion du projet de loi relatif à l'assistance aux familles nombrées.

L'après-midi s'est poursuivi le débat sur les poursuites contre les antimilitaristes. La Chambre a voté l'ordre du jour de confiance au gouvernement.

La commission de l'armée s'est occupée, vendredi matin, des libérations et des permissions.

Lage, l'assassin de l'hôtelier, a été entendu vendredi matin à Paris.

La septième étape du Tour de France cycliste s'est terminée par la victoire de Marcel Buysse.

LE CHATIMENT

L'Exécution de Laage à Paris

Paris, 11 juillet. — Ce matin à l'aube a été exécuté Laage, l'un des assassins de la vicelle hôtelière du passage de la ferme Saint-Lazare, Vervelcke, son complice, a été gracié.

LE REVEIL DU CONDAMNE

A deux heures et demie, M. Kioef, substitut du Procureur général, le chef de la sûreté,

informations lancées dans la capitale bulgare prétendent que l'Autriche serait sur le point de mobiliser et aurait l'intention d'exiger de la Serbie la cession du sandjak de Novi-Bazar.

On signale des préparatifs importants dans le 12^e corps ; par contre le comte de Hoeven-dorff, chef de l'état-major général, est parti en congé pour un mois.

L'ÉCHEC DE LA DIPLOMATIE AUTRICHIENNE

Vienne, 11 juillet. — La politique autrichienne avait, semble-t-il, appuyé toutes ses tentatives combinées sur la prévision des victoires bulgares dans une guerre avec la Serbie. L'échec militaire de la Bulgarie est, du reste, « Zeit », l'échec de la diplomatie autrichienne.

Les journaux officieux, de même qu'ils avaient essayé de rejeter sur la Russie et la France la responsabilité de la guerre, essaient de rejeter sur la Russie celle de la défaite bulgare.

Le désappointement autrichien

Berlin, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le gouvernement roumain a décidé, hier, de notifier au gouvernement bulgare l'entrée de l'armée roumaine en territoire bulgare, de même que la participation de la Roumanie aux pourparlers pour le partage définitif des territoires de la Turquie d'Europe. En conséquence le ministre de Roumanie à Sofia a remis une note écrite au gouvernement bulgare. Il a ajouté que l'armée roumaine passait la frontière et qu'il quittait Sofia avec toute la légation, remettant les archives et la tutelle des sujets roumains à la légation italienne.

On nous recevons d'autre part les dépêches suivantes sur ce grave événement :

Bucarest, 11 juillet. — Le